



pension alimentaire étudiant majeur

Par **macamama**, le **15/04/2011** à **23:09**

je suis en divorce à la mi-avril avec mon mari ,j'ai des jumelles de dix huit ans qui résideront chez moi mon mari me propose comme pension de garder les allocations familiales soit un montant de 400 PAR mois pour elles deux cela est il suffisant .Je suis un peu perdue car je n'ai jamais géré les comptes nous gagnions le même salaire

Par **Domil**, le **15/04/2011** à **23:17**

Ben tiens. Les enfants résidant exclusivement chez vous, vous avez droit aux allocations familiales, il ne peut pas vous les laisser, donc il doit une pension alimentaire en sus